



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-133838>

Département(s) de publication : 27

Annonce n° 24-133838

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-72442

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération (27)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20007231200016

Ville : DOUAINS

Code postal : 27120

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 27

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2024/005 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire de SNA P2

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232410

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : 2024/005 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire de SNA P2

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 1 - Prix des prestations : 40% 2 - Valeur technique : 60%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Chaque lot est attribué à un titulaire/ groupement unique. Nom et adresse des opérateurs économiques auxquels le marché a été attribué : Lot 1 : ACMTP, 130 rue Nungesser et Coli, 27930 GUICHAINVILLE pour un montant maximum annuel de 500 000,00 EUR HT. Lot 2 : Groupement TELEREP France / TERIDEAL - SEIRS TP, ZAC du Petit Parc, 20, rue des Fontenelles, 78920 ECQUEVILLY pour un montant maximum annuel de 500 000,00 EUR HT. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - recours pour excès de pouvoir contre une

décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; - recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/11/2024